



Comité Technique Local (Aude)

19 avril 2022

DECLARATION Liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes reconvoqués aujourd'hui pour un comité technique local avec 7 points à l'ordre du jour. Si l'on ne compte pas les questions diverses et si nous laissons 30 minutes pour la mise en place, les déclarations liminaires des OS et les réponses, 5 minutes pour le premier point à l'ordre de jour, il nous reste environ 3 heures jusqu'à 17h pour examiner, échanger, prendre des décisions soit 36 mns par point à l'ordre du jour. Nous voyons que cela semble insuffisant. Surtout suite au GT que vous avez proposé sur le dialogue social, notre syndicat a fait 13 propositions. L'une d'elle était de chiffrer le temps prévisible sur chaque point à l'ordre du jour afin de calibrer au mieux la durée du CTL. Ceci n'a pas pu être fait pour ce CTL. Nous espérons que cela sera possible pour le prochain. D'ailleurs nous souhaitons qu'un relevé de décision nous parvienne sur les propositions retenues lors de ce groupe de travail. Nous avons fait des propositions sur la sécurisation de réunions en présentiel, le rétablissement du nbre de jours pour préparer et rendre compte des instances, l'arrivée des documents de préparations 10 jours ouvrés avant la réunion, la proposition en amont du jour de la 2ème convocation; des réunions préparatoires pour les mutations, les listes d'aptitudes même si elles n'ont pas la forme et le contenu de capl, propositions sur la salle syndicale de Carcassonne Cité accessible à tous les agents, sur les sites qui ne sont pas prévenus d'hmi, le décompte des grévistes, les CAPL, la circulation des tracts des os représentatives, la prise en compte des absences syndicales dans les services.

Les sujets à l'ordre du jour d'aujourd'hui sont directement liés aux questions de l'emploi, des missions et des moyens, de la reconnaissance professionnelle des agents.

Si nous avons gagné qqs primes, des promotions supplémentaires, l'ouverture de négociations sur l'indemnitaire perenne et un

fond dont nous avons parlé et sur lequel nous avons voté vendredi dernier, ou tout récemment l'appel des listes complémentaires pour faire en partie face aux très importants départs à la retraite à la DGFIP, **tout cela reste insuffisant !**

L'augmentation du prix des denrées alimentaires, des énergies, des carburants etc la vie chère et le pouvoir d'achat en France sont les premières préoccupations populaires. Le réel s'est imposé aux politiciens. Nous avons même vu la ministre De Montchanin dire le contraire de ce qu'elle disait il y a quelques mois pour l'augmentation du point d'indice ; elle qui jurait que c'était impossible et mauvais, annonce en mars avec le gouvernement en pleine campagne électorale que des négociations dès juin seront ouvertes en ce sens. Mais à quel niveau et pour quelle date d'effet ?

La perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 s'établit désormais à 22% pour les agents de la fonction publique! Le gel du point d'indice appliqué de manière systématique (sauf une fois suite au plus fort taux de grève fonction publique) confinait au mépris par les différents gouvernements depuis 2010 en est la cause majeure.

Et quoi de plus explicite que de prendre quelques exemples concrets pour mesurer le préjudice supporté par les agents de la Fonction Publique : Grille type pour un agent de catégorie C : la perte mensuelle pour un agent administratif de 2ème classe (fin de grade) est estimée à 430€ ! Grille type pour un agent de catégorie B : la perte mensuelle pour un contrôleur de 1ère classe (fin de grade) est estimée à 550€ ! Grille type pour un agent de catégorie A : la perte mensuelle pour un inspecteur (fin de grade) est estimée à 846€ ! Sans oublier qu'alors que les salaires restent bloqués, il est une « contribution » qui connaît année après année une augmentation aussi mécanique que caractérisée : il s'agit de la contribution retraite! Depuis 2010, cette

contribution a été relevée de 3.25%. Ce relèvement régulier a entraîné de facto des pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire estimées à 48€, 61€, et 94€ et pour les catégories respectivement citées supra.

La colère est d'autant plus forte quand nous voyons les dépenses historiques pour la loi de programmation militaire et encore renforcées avec la guerre entre Etats impérialistes en Europe : pensons par exemple aux Rafales français qui partent de la base de Mont de Marsan pour aller jusqu'à la frontière ukrainienne au coût de 12 000 euros de l'heure. Pensons au porte-avion Charles de Gaulle qui se promène en méditerranée à la tête de la flotte de l'Otan.

Pensons aux 2,3 milliards dépensés pour des cabinets privés dont celui de Mac Kinsey avec ses petits copains sans acquitté l'impôt depuis 10 ans grâce au transfert d'une partie de ses bénéfices à son siège situé dans le Delaware, charmant petit état américain assimilé à un paradis fiscal.

D'ailleurs nous l'avons déjà demandé le 15 avril dans le dernier comité technique local, notre syndicat aimerait avoir des précisions concernant le groupe Egae à qui a été confié les formations obligatoires sur les violences sexuelles et sexistes à tous les agents des finances publiques et sans doute de toute la fonction publique ; nous voulons en connaître le coût pour cette demi-journée de formation, par visio avec une centaine de stagiaires par séance.

Au contraire des moyens nécessaires, ce sont des réorganisations sans moyens nécessaires qui sont faites à marche forcée ; le SDIF de l'Aude en est un bon exemple parmi d'autres tandis que la sphère foncière est dans le collimateur, bientôt les SIE (avec les CDC dédiés) et encore les SIP et l'accueil. Le nouveau service à l'usager GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) vise à instaurer une automatisation maximale des tâches : surveillance des propriétés bâties, télédéclaration foncière et de taxes d'urbanisme, intégration des données déclarées dans Majic. Cette transformation augure de nouvelles méthodes de travail pour les agents dont l'intervention se résumera à des



traitements de listes d'anomalies. Pourtant, nous constatons déjà les travers du « tout numérique », au vu du nombre de messages E-contact générés par l'ouverture de ce service à la consultation depuis août 2021, impossible à absorber par des services en perte d'effectifs

Le Foncier Innovant quant à lui malgré les annonces de la DGFIP, il est clair que le but est de cantonner les géomètres à des tâches de bureau, ce qui revient à nier leur technicité, et donc, à terme, pouvoir faire disparaître leur corps. Ainsi, pour justifier les suppressions de postes induites par la réforme, la mise à jour du plan devient accessoire tandis les retours sont négatifs des expérimentations via Google, Capgemini, INGEDATA et namR, malgré les millions d'euros d'argent public déjà engagés. Le « foncier innovant », que nous pourrions plutôt qualifier de « foncier ignorant », devient le laboratoire de la destruction des missions de la DGFIP. Les travaux qui s'annoncent dans le cadre de la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU) exigent de renforcer et non de diminuer les effectifs dévolus à la topographie.

La Taxe d'Aménagement doit arriver dans les services fonciers au 01/09/22 et sera gérée par l'ensemble de leurs agents. Cette nouvelle mission, mobilisant actuellement 501 ETP, s'accompagnera du transfert de 290 agents des DDTM vers les DDFIP. Cependant, ce transfert, prévu en 2 phases, n'aura lieu qu'au 01/09/23 et 01/09/24.

Pour organiser le travail, les mieux à même de le faire sont toujours et encore ceux qui travaillent et connaissent la matière ; nous sommes légitimes à prendre nos affaires en main, ce qu'empêche votre démocratie tronquée par essence.

Les sujets restent donc les mêmes pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés en matière de salaires et de conditions de travail : la capacité des agents à créer un rapport de force favorable et ce quelque-soit le résultat des élections.

Les élus de la CGT Finances Publiques Aude.

N'hésitez pas, contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11 ;

Mel : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr;

Notre site local :

<https://11.cgtfinancespubliques.fr/>